

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-159 du 5 Avril 1984

chargeant le Camarade Barthélémy
OHOUENS, Ministre de l'Industrie, des
Mines et de l'Energie, de l'intérim
du Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre
des Finances pour compter du 4 Avril
1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin, et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a com-
plétée ;
- VU La Loi Constitutionnelle N° 84-003 du 6 Mars 1984 portant
amendements à la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin;
- VU Le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

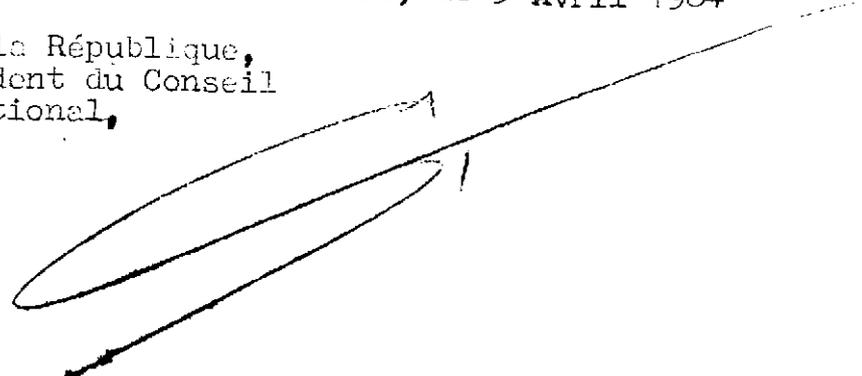
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 4 Avril 1984, le Camarade Barthé-
lémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie
est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'ab-
sence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié et communiqué partout
où besoin sera.

FAIT A COTONOU, le 5 Avril 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC/FRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC MF-MIME 6
AUTRES MINISTERES 20 DEE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1
ONEPI-GDE CHANC. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-